

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE  
2° REGION MILITAIRE  
LE DEFUNT ELMOUDJAHID BOUDJENANE AHMED

MISE EN DEMEURE N°01

SARL EL FALLAH, dont le siège social sis à : 03 Cité El Kerma wilaya Bechar, titulaire du contrat d'application n° 02 sous le n°161/2024 du 30/12/2024, portant « Travaux de réalisation de 150 logements (CES) + VRD (voies + corps de chaussée + trottoir + aires de jeux + réalisation de 02 stades + 02 bâches d'eau 120m<sup>3</sup> ) au niveau de Tlemcen» objet de visa CSM N°2548/2024 du 11/12/2024, est mise en demeure pour la première fois dans un délai de (10) jours ouvrables, à compter de la date de la première parution dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux pour les motifs suivant :

- Retard dans l'achèvement des travaux;
- Non-présentation du décompte général et provisoire des travaux.

A défaut d'obtempérer aux injonctions contenues dans la mise en demeure dans les délais impartis, des mesures coercitives seront prises à l'encontre de la société, conformément à la réglementation en vigueur.